

Les mobilités géographiques
des élèves surveillants :
de l'entrée en formation
à la première affectation



Publics étudiés

Les cartes présentées illustrent les origines géographiques des 8143 élèves formés à l'Énap, basée à Agen, entre 2014 et 2019, soit de la 186^e à la 200^e promotion. Elles rendent également compte des premières affectations des 8383* surveillants pénitentiaires stagiaires.

Principes et enjeux du système d'affectation

Originaires de France métropolitaine et d'Outre-Mer, les élèves surveillants intègrent une formation de six mois en alternant, avec des temps de scolarité à l'Énap et des périodes de stages en établissements pénitentiaires. À l'issue de leur formation initiale, ils sont soumis à un système d'affectation national répondant aux besoins en personnel. Au total, la formation statutaire des surveillants est fixée à dix-huit mois, puisqu'elle inclut une phase de stagiarisation de douze mois préalable à la titularisation.

Les mobilités géographiques des surveillants dès la formation et en début de carrière

Dès leur entrée en formation à l'Énap, la plupart des élèves surveillants fait l'expérience de l'éloignement géographique avec leur région d'origine. D'abord, du fait de l'implantation de l'Énap à Agen ; puis, dans le cadre de cette formation en alternance, de la réalisation de deux stages de terrain dans différents établissements pénitentiaires de la métropole. À l'issue de leur scolarité, ils connaissent ensuite leur première affectation, plus ou moins espérée, en qualité de stagiaire. Du déracinement à l'opportunité de bouger, les mobilités géographiques, inhérentes à la formation et au métier de surveillant pénitentiaire, sont envisagées différemment selon chaque agent. Quelle que soit sa situation de vie, solliciter une mutation est une démarche que tout surveillant titulaire pourra entreprendre au cours de sa carrière au sein de l'administration pénitentiaire.

Classement, affectation et mobilité

Le plus fréquemment, les postes proposés aux élèves en fin de formation correspondent aux places laissées vacantes après les mutations des surveillants titulaires. Les choix d'affectation des élèves sont également conditionnés par leur rang dans le classement général en fin de scolarité. Celui-ci est établi distinctement pour les femmes et les hommes de chaque promotion, sur la base d'une évaluation continue des compétences et des savoirs acquis tout au long de la formation initiale. Cette distinction entre hommes et femmes est justifiée par le fait que les postes à pourvoir varient selon le genre.

Ainsi, plus l'élève est positionné en haut du classement, plus ses choix d'affectation sont larges parmi les postes proposés. Sa sélection repose sur un ensemble de critères qui lui sont propres comme la proximité avec son domicile, les conditions de travail envisagées au sein de l'établissement retenu, la qualité de l'environnement de vie, etc...

Déséquilibre des affectations sur le territoire national

Les établissements proposés sont le plus souvent touchés par un renouvellement élevé de leurs personnels. Ils sont essentiellement implantés au sein des régions pénitentiaires de Paris, Lyon et Marseille. À l'inverse, d'autres directions interrégionales comme Rennes, Bordeaux, Toulouse et la Mission Outre-Mer accueillent très peu de surveillants en début de carrière, du fait de la stabilité des personnels en poste dans les établissements de ces territoires.

*Les données relatives aux origines des élèves de la 187^e promotion n'ont pas pu être recueillies, ce qui explique pourquoi l'effectif des affectations est supérieur (8383) aux effectifs d'élèves entrants (8143).

ORIGINES ET PREMIÈRES AFFECTATIONS des surveillants pénitentiaires

ORIGINES

Les origines des élèves surveillants par DISP et par département

L'analyse des origines géographiques des 8143 élèves surveillants des 186-200^{es} promotions indique une concentration importante des effectifs autour des grandes métropoles. Toutefois, c'est au sein de la Mission Outre-Mer que les recrutements sont les plus importants avec 2167 élèves entrés en formation sur la période étudiée (soit 27% des effectifs totaux), en particulier à Mayotte, à La Réunion et en Martinique. La DISP de Lille représente le second territoire de recrutement avec 1047 élèves qui en sont issus, soit 13% des effectifs totaux. Les départements les plus représentés sont le Pas-de-Calais (5,4%) et le Nord (5,1%). À l'inverse, c'est dans les DISP de Lyon et de Dijon que les taux les plus bas sont observés, avec respectivement 494 et 476 élèves (6%) qui en sont originaires.

par DISP - 2014 / 2019

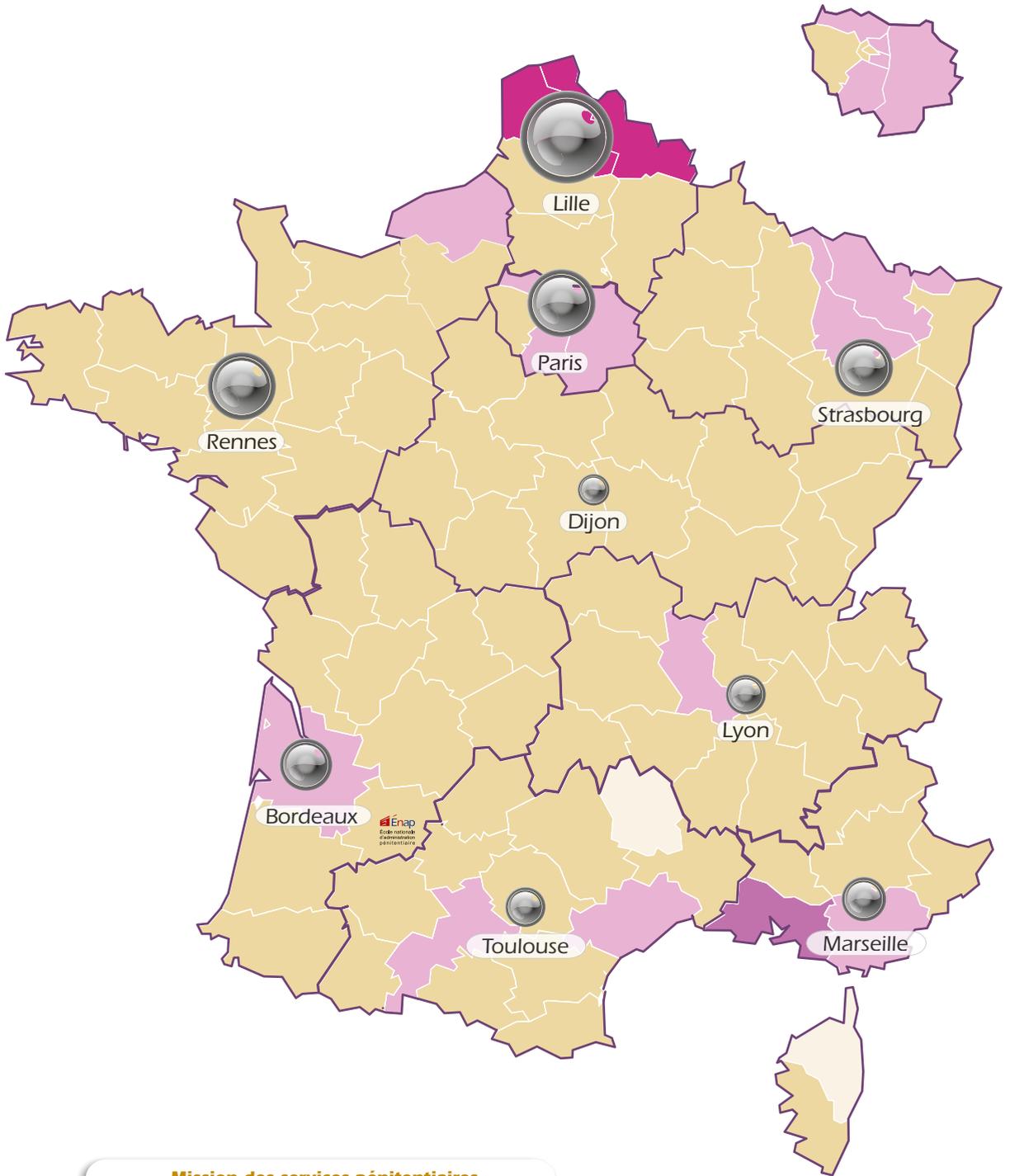


	Effectifs	Proportions
MSPOM	2167	27%
Lille	1047	13%
Paris	762	9%
Rennes	739	9%
Strasbourg	695	8%
Bordeaux	630	8%
Marseille	582	7%
Toulouse	551	7%
Lyon	494	6%
Dijon	476	6%

par département (%)

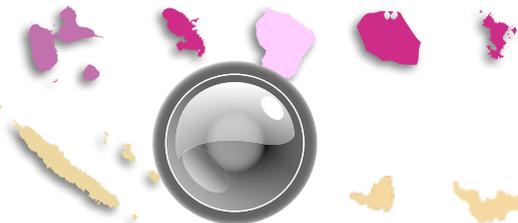
-  plus de 4%
-  jusqu'à 4%
-  jusqu'à 2.5%
-  jusqu'à 1%
-  aucune provenance

Région parisienne



Mission des services pénitentiaires d'Outre-Mer *

Guadeloupe Martinique Guyane La Réunion Mayotte



Nouvelle-Calédonie Polynésie Française Saint-Martin Saint-Barthélemy

* La DISP « Mission des services pénitentiaires d'Outre-Mer »
comprend tous les départements et les territoires d'Outre-Mer.

ORIGINES ET PREMIÈRES AFFECTATIONS des surveillants pénitentiaires

AFFECTATIONS

Les affectations des élèves surveillants par DISP et par département

En matière de première affectation, la DISP de Paris regroupe plus de la moitié des 8383 affectations traitées* : 4555 stagiaires, soit exactement 54% de l'effectif d'élèves total. Le plus souvent, les agents ont rejoint les établissements des départements de l'Essonne (16%), du Val-de-Marne (10%), des Yvelines (8%) et de Seine-et-Marne (7%). Viennent ensuite les DISP de Lyon et de Marseille avec respectivement 1074 et 961 agents recrutés, soit 13% et 11% des effectifs totaux (avec 8% des affectations concentrées sur le département des Bouches-du-Rhône). À l'inverse, les DISP de Bordeaux et de Toulouse accueillent très peu de surveillants pénitentiaires en début de carrière. À titre d'illustration, 21 départements sur les 25 que comptent ces deux régions ne comptabilisent aucune nouvelle recrue sur la période étudiée. Concernant la Mission Outre-Mer, 199 élèves ont été affectés en Polynésie Française, notamment en raison de l'ouverture d'un établissement pénitentiaire en 2017. Cet effectif demeure très faible au vu des 2167 élèves originaires de cette DISP.

* L'effectif des affectations traitées est supérieur à celui des origines géographiques du fait que les données concernant les origines géographiques des élèves de la 187^e promotion n'ont pas été recueillies.

par DISP - 2014 / 2019

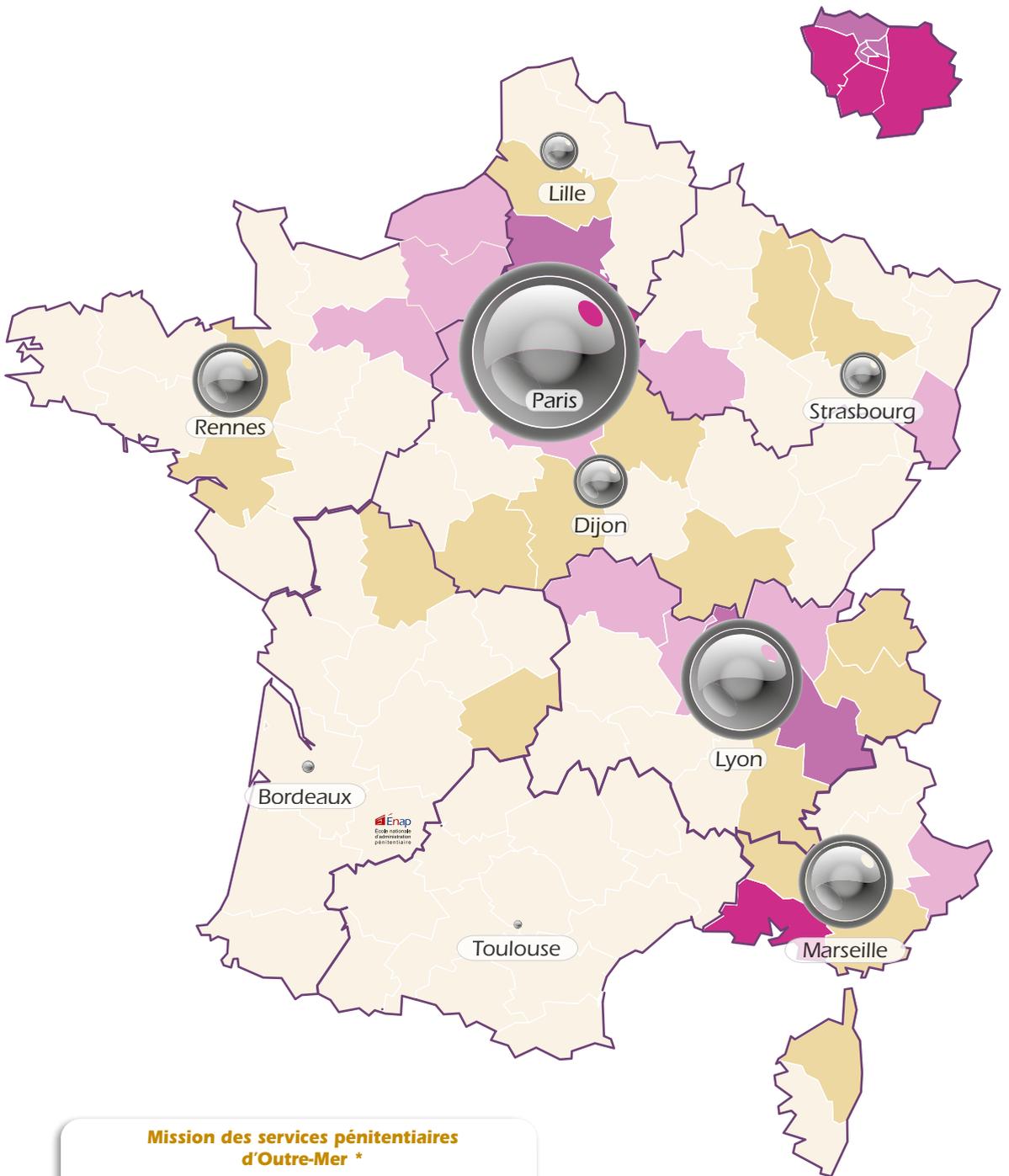


	Effectifs	Proportions
Paris	4555	54%
Lyon	1074	13%
Marseille	961	11%
Rennes	551	7%
Dijon	365	4%
Strasbourg	336	4%
Lille	294	3%
MSPOM	214	3%
Bordeaux	32	1%
Toulouse	1	

Par département (%)

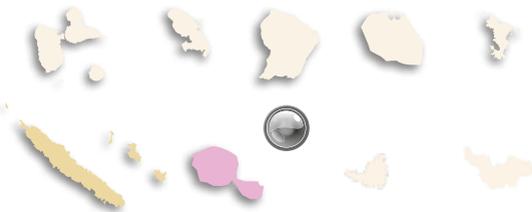
- plus de 4%
- jusqu'à 4%
- jusqu'à 2.5%
- jusqu'à 1%
- aucune affectation

Région parisienne



Mission des services pénitentiaires d'Outre-Mer *

Guadeloupe Martinique Guyane La Réunion Mayotte



Nouvelle Calédonie Polynésie Française Saint-Martin Saint-Barthélemy

* La DISP « Mission des services pénitentiaires d'Outre-Mer » comprend tous les départements et les territoires d'Outre-Mer.

EFFECTIFS D'HOMMES ET DE FEMMES surveillants pénitentiaires affectés par établissement en fin de formation

Les données présentées sur cette carte concernent les établissements au sein desquels les élèves hommes et femmes sortant de formation ont été accueillis pour leur première affectation. Les établissements qui n'y figurent pas sont des structures qui n'en ont accueilli aucun.

Des disparités notables sont visibles à la maison d'arrêt (MA) de Fleury-Merogis avec 996 hommes et 311 femmes affectés, ainsi qu'au centre pénitentiaire (CP) de Fresnes qui a accueilli 665 hommes et 214 femmes. Dans une moindre mesure, ce phénomène est également présent dans les établissements de Bois-d'Arcy, au CP de Beauvais et au CP d'Alençon/Condé-Sur-Sarthe. Sur 13 établissements, comme le CP de Nancy-Maxéville et la MA de Draguignan, les effectifs d'affectation par genre sont sensiblement équivalents. A l'inverse, cet équilibre n'est pas toujours respecté. A titre d'illustration, les établissements implantés en Outre-Mer accueillent une majorité d'hommes en première affectation avec 183 hommes contre 31 femmes. Certaines structures ont quant à elles accueilli davantage de femmes (Rennes, Montmédy). Au vu des effectifs totaux, ces résultats sont cohérents puisque les surveillants hommes sont trois fois plus nombreux que leurs collègues femmes.

Par établissement 2014 / 2019

Plus de 900



De 501 à 900



De 101 à 500



De 51 à 100



De 11 à 50



Jusqu'à 10



Par département (%)

- plus de 4%
- jusqu'à 4%
- jusqu'à 2.5%
- jusqu'à 1%
- aucune affectation

Principaux établissements de première affectation

MA Fleury Mérogis : 1307

CP Fresnes : 879

CP Bois d'Arcy : 465

CP Aix-Luynes : 389

CP Sud Francilien : 352

MA Osny : 315

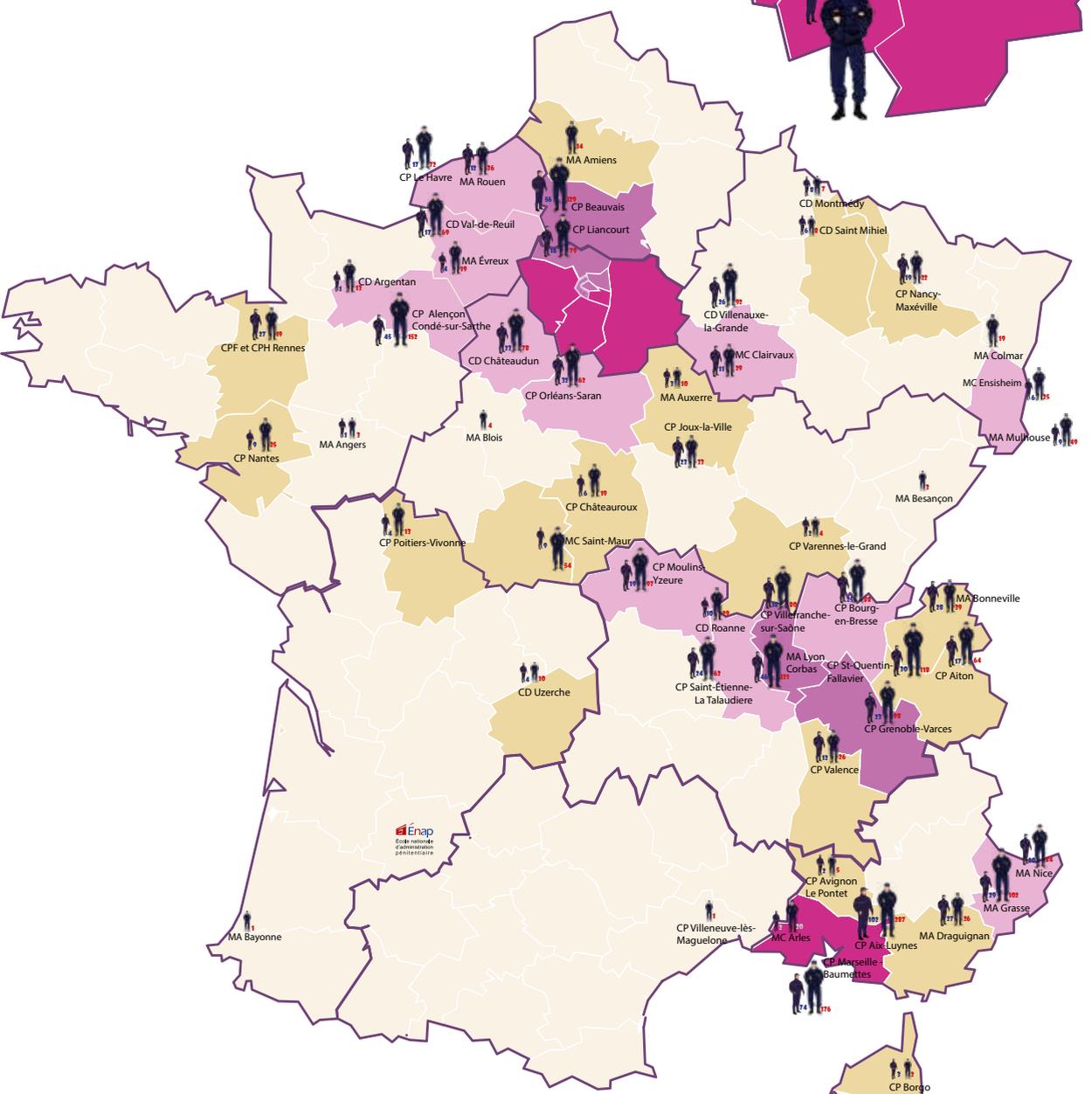
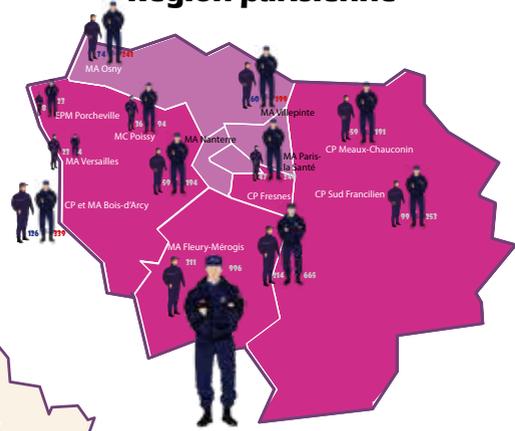
MA Paris la Santé : 287

MA Villepinte : 259

MA Nanterre : 253

CP Meaux Chauconin : 250

Région parisienne



PROPORTIONS D'HOMMES ET DE FEMMES surveillants pénitentiaires affectés par établissement en fin de formation

Les données présentées sur cette carte concernent les établissements au sein desquels les élèves hommes et femmes sortant de formation ont été accueillis pour leur première affectation. À l'instar de la carte précédente, les établissements qui n'y figurent pas sont les structures qui n'ont recruté aucun agent.

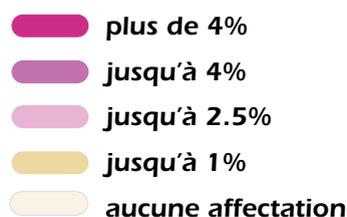
Les proportions affichées sur cette carte rendent compte des parts d'hommes et de femmes affectés par établissement. À titre d'illustration, plus de 10% de la totalité des hommes ont été affectés dans les établissements de Fleury-Mérogis (15,7% exactement). Une part identique est également constatée chez les femmes, puisque 15,1% d'entre elles ont rejoint cette même structure en début de carrière. Autrement dit, ces données signifient que pour 100 femmes affectées, plus de 10 d'entre elles, 15 exactement, l'ont été à Fleury-Mérogis sur la période étudiée. Même constat pour les hommes, du fait de valeurs similaires.

Pour l'ensemble du parc pénitentiaire national, il est intéressant de noter une répartition sensiblement égale des élèves hommes et femmes sur 36 des 67 établissements où les élèves ont été affectés de 2014 à 2019. Concernant les autres structures, les hommes ont davantage rejoint les CD d'Argentan, CP de Nantes, MC de Saint-Maur, CP de Grenoble-Varces, CP de Saint-Quentin Fallavier, MA de Grasse et MC d'Arles que leurs collègues femmes. Inversement, certains établissements présentent des proportions de femmes supérieures à celles des hommes. Sans exhaustivité, ce constat se retrouve au CP d'Orléans-Saran - où sont affectées 1,55% des femmes contre une proportion d'hommes située à 0,98% -, la MC de Clairvaux, le CP de Valence et le CP de Borgo. Les MA d'Amiens, de Colmar, de Blois, d'Angers, de Besançon et de Bayonne ainsi que le CP de Villeneuve-lès-Maguelone n'ont quant à eux accueilli aucune femme sur les cinq dernières années.

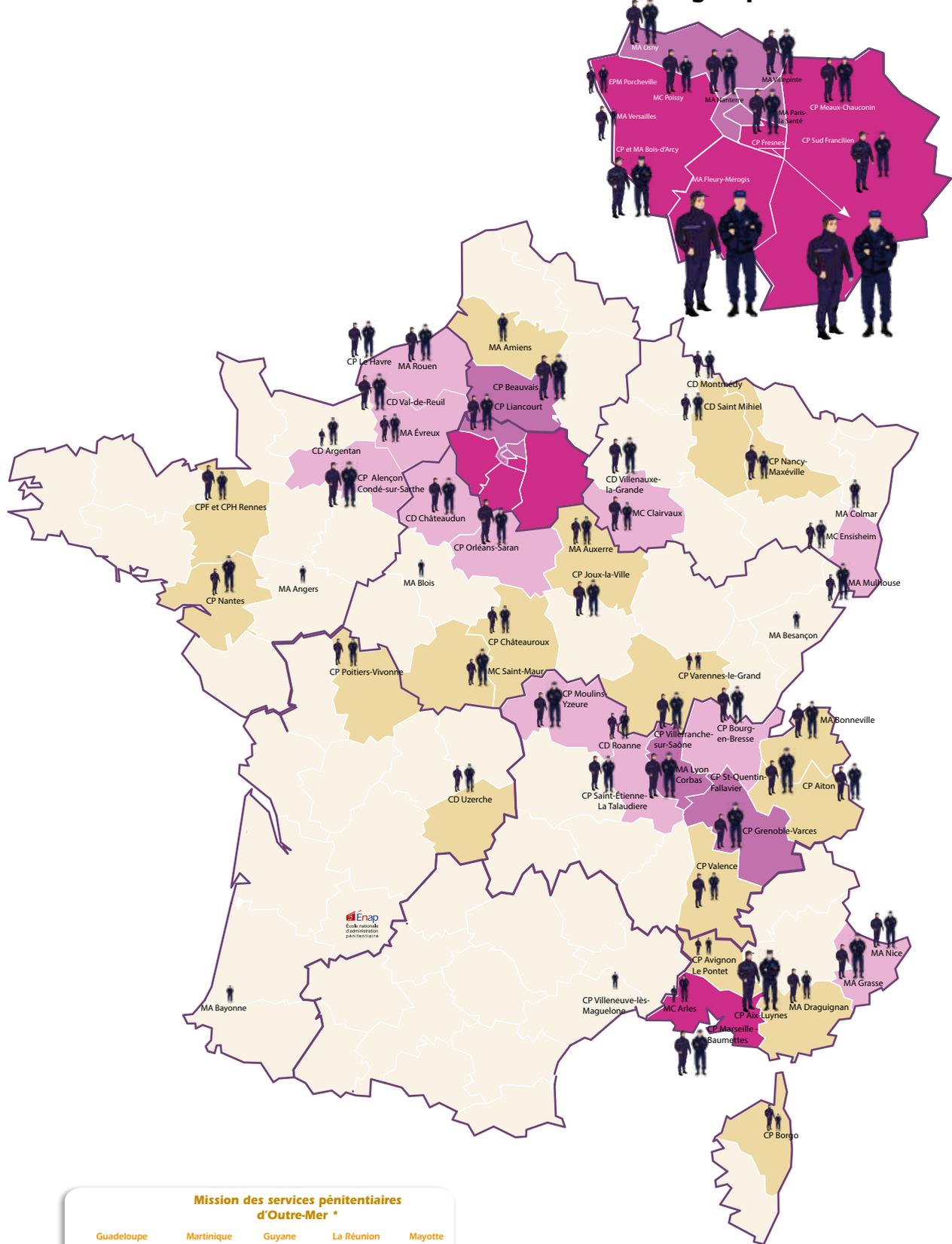
Par établissement 2014 / 2019



Par département (%)



Région parisienne



Mission des services pénitentiaires d'Outre-Mer *



* La DISP « Mission des services pénitentiaires d'Outre-Mer » comprend tous les départements et les territoires d'Outre-Mer.

Les mobilités géographiques des élèves surveillants :
de l'entrée en formation à la première affectation



 OBSERVATOIRE
DE LA FORMATION

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargées d'études : pauline.castaing@justice.fr

cecilia.lagarde@justice.fr

Directeur de la publication : Christophe MILLESCAMPS - Rédacteur en chef : Paul MBANZOULOU

Rédaction : Laurent GRAS, Tiphaine AVRILLON, Pauline CASTAING, Cécilia LAGARDE - Saisie : Jacinthe BRISEBOIS-PATARD

Conception graphique, mise en page et impression : unité édition (Odette BAIX, Laetitia ELEAUME, Reprographie)

 **Énap**
École nationale
d'administration
pénitentiaire

440 av. Michel Serres

47916 AGEN cedex 9 - FRANCE

Tél : +33 (0)5 53 98 98 98

fax : +33 (0)5 53 98 98 99